République Française Département de la Corrèze

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2024 2023



Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées: Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

Etaient absents: Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cité de l'Accordéon et des patrimoines – Modification de la grille tarifaire : ajout de deux catégories bénéficiant de la gratuité

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°22 du 27 septembre 2022 approuvant une grille tarifaire concernant la Cité de l'accordéon et des patrimoines fixant notamment les tarifs d'entrée, les tarifs liés aux prestations (visites, ateliers etc...) et déterminant les catégories de public bénéficiant de la gratuité
- Considérant qu'il convient de modifier la grille tarifaire en y incluant deux nouvelles catégories de public bénéficiant de la gratuité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 Approuve la modification de la grille tarifaire de la Cité de l'accordéon et des patrimoines en y incluant deux nouvelles catégories de public bénéficiant de la gratuité :
 - O Les enfants abonnés de la revue « Le *Petit Léonard* » détenteurs de la carte club « *Le Petit Léonard* » et leurs accompagnateurs dans le cadre du partenariat prévu avec cette revue.
 - o Les artistes programmés dans le cadre du Festival des Nuits de Nacre sur présentation de leur badge artiste de l'édition en cours
- **2- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives liées à cette modification.
- **3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,

ernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 1 1 MARS 2024

Date et ref de l'accusé de réception : 1 1 MARS 2024

130_07032024